

lui ou de ses prédécesseurs. Malheureusement, un bon tiers de la France se trouve dans le même cas que Lyon.

Notre seconde remarque porte sur la gravité singulière avec laquelle la ville envisageait, vers 1818, la grande affaire du recouvrement de ses armoiries.

Il y eut proposition,

Délibération du conseil municipal,

Députation du maire de Lyon à Paris, près la commission du sceau,

Examen et conclusion de ladite commission,

Autorisation du roi,

Emission de lettres patentes, signées et scellées,

Enfin, publication et enregistrement d'*icelles*, par la cour royale, réunie en audience solennelle, le 19 août 1820. Le tout pour mettre un glaive dans la patte de notre lion. Il est vrai qu'un autre de nos maires s'est moins gêné pour supprimer le glaive et les fleurs de lis, et intégrer à leur place une devise du XVI<sup>e</sup> siècle. Il y a compensation.

Malgré l'éloquence que M. le procureur général déploya pour faire envisager l'arrêt de Louis XVIII comme une haute récompense (1) ; malgré les médailles de la *Restauration*, où le lion armé figure comme notre emblème, des hommes éclairés qui nous font l'honneur de partager en cela notre opinion, pensent que l'on peut supprimer les accessoires qui, jusqu'en 1830, distinguaient notre lion de tous ceux de sa couleur. Tel qu'il nous reste, il est encore en bonne compagnie, il est le frère des lions de Grammont, de Duras, et d'Olivier de Clisson.

#### DE GUEULES AU LION D'ARGENT.

Il est donc impossible, on le voit, d'apporter à l'écu de notre cité des modifications semblables à celles que nous dé-

(1) *Tablettes chronologiques* de M. Péricaud.